

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 28 avril 2022  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 28 avril 2022  
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Dominique Godin à titre de représentante de la Ville de Beaconsfield, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, M. Alex Norris, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et M. Domenico Zito à titre de représentant de la Ville de Kirkland.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Alex Bottausci.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Nancy Blanchet, Mme Paola Hawa, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Dominique Ollivier, Mme Marie Plourde et Mme Émilie Thuillier.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur  
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Elle fait part de sa fébrilité étant donné sa première fois en fonction à la présidence en l'absence de Mme Nancy Blanchet et à cet effet, elle demande l'indulgence de toutes et de tous. Elle invite les membres du conseil à se recueillir durant une minute de silence. Puis, la vice-présidente d'assemblée débute les travaux du conseil.

---

**1 - Période de questions du public**

La vice-présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La vice-présidente d'assemblée fait la lecture de sept questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

Question de	À	Objet
Marc Poulin	Mme Dominique Ollivier (M. Alex Norris)	Le 29 mars dernier vous affirmiez, et je cite, La Ville de Montréal ne tolère aucune forme de racisme ou de discrimination. Je salue cette prise de position forte et nécessaire. Je me questionne cependant. Une telle politique de zéro tolérance se doit d'être appuyée par des sanctions exemplaires lorsque des cas sont détectés, si non, l'exercice perd de sa crédibilité. Par exemple, tous les employés savent que si ils volent ils vont perdre leur emploi. Dans le cas du racisme et de la discrimination, pouvez-vous me décrire à quelle sanction, un cadre municipal s'expose si il est reconnu coupable? Notez ici que je parle d'un cadre dont la fonction même demande qu'il exerce son leadership afin de voir cette politique appliquée.
Chantal Lemieux	Mme Valérie Plante M. Robert Beaudry	<p>Bonjour. Vu le non-respect des limites de vitesse sur l'avenue Pierre-Dupuy, entre la rue des Moulins et le Parc de Dieppe, j'aimerais savoir s'il est possible d'installer un radar-photo sur ce tronçon. Beaucoup de gens semblent utiliser la rue comme une "rampe" de lancement. Il y a de plus en plus de circulation la nuit et on se demande d'où viennent tous ces gens.</p> <p>Sans compter la quantité industrielle d'autobus qui vont au casino. J'ai fait une demande à l'arrondissement pour faire réinstaller les dos d'âne sur l'avenue Pierre-Dupuy et on m'a dit que ce serait fait. Alors ma question est la suivante: est-il possible d'installer des radars-photo? La police m'a répondu qu'ils font 2-3 opérations par semaine. Ce n'est pas assez. Il me semble qu'un radar-photo serait plus dissuasif. Je crois que les résidents de l'avenue Pierre-Dupuy ont droit à un peu de tranquillité malgré leur situation enviable. Merci.</p>
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (M.Alex Norris)	<p>Whereas, per ss. 16 &amp; 17 Act respecting the exercise of certain municipal powers in certain urban agglomerations, CQLR c E-20.001, the agglomeration &amp; central city are empowered exclusively to act in matters listed under chapters II &amp; III of the Act; and,</p> <p>Whereas, unless otherwise stipulated, individual municipalities of the agglomeration cannot act independently in such matters as passenger transportation, public security &amp; the 9-1-1 centre; and,</p> <p>Whereas bilingual cities &amp; boroughs of the agglomeration of Montreal could not act to direct the above regional services to guarantee the offering, provision &amp; delivery of bilingual services to their residents; and,</p> <p>Whereas, only the Agglomeration Council &amp; central city of Montreal could do so:</p> <p>Will the Agglomeration Council &amp; the central city of Montreal act to direct &amp; ensure that all residents— in particular, those of bilingual cities &amp; boroughs— of the agglomeration of Montreal are guaranteed bilingual access to regional services?</p>
Brigitte Watson	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	La corporation Cadillac-Fairview a l'intention de créer " le centre-ville de l'Ouest de l'île " sur sa propriété à Pointe-Claire et cela comprendrait la coupe à blanc de la plus part de la dernière forêt intacte du secteur, la forêt Fairview. L'impact de ce développement sur les infrastructures environnantes, les ressources et l'environnement au-delà des limites de Pointe-Claire a-t-il été correctement examiné ? Comment l'a-t-on

(SUITE) fait ? Tout le monde sera affecté et nous devons agir ensemble. Merci.

Micheline Maranda M. Robert Beaudry

Dans son récent rapport, l'OCPM écorche passablement l'administration de la Ville et l'ancienne administration d'Outremont pour ce qu'on peut qualifier d'amateurisme dans l'implantation de la future école. La recommandation 4 demande notamment: " la commission recommande que la Ville de Montréal, conjointement avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, explore d'autres configurations spatiales en ce qui a trait au positionnement respectif de l'école et du parc dans l'espace présentement destiné ou pressenti pour la construction de ces derniers'".

Comme vous avez déjà fait fit de la R5 qui demande que l'exercice de coconception prévu à l'hiver 2022 soit plutôt tenu lorsque des analyses diligentes auront été conduites, doit on en conclure que vous allez également ignorer la recommandation 4 et aller de l'avant avec ce projet mal conçu?

Céline Forget M. Peter Malouf

Bonjour. Un important jugement du tribunal des droits de la personne a reconnu récemment que la conseillère Mindy Pollak, membre de la commission sur la diversité montréalaise, dont vous êtes vice-président, a usé de discrimination envers un citoyen. Afin de clairement démontrer que la tolérance zéro s'applique envers toute forme de discrimination, allez vous recommander de mettre fin au mandat de Mindy Pollak au sein de cette commission?

Yves Perreault Mme Maja Vodanovic

Compte tenue que peu de gens se sont procuré le permis de déneigement dans le cadre du projet pilote dans notre arrondissement (ceci est un fait et non une opinion puisque je fais de la course à pied dans l'arrondissement) combien de contraventions avez-vous distribuées aux gens qui ont disposé de la neige sur leur terrain sur la voie publique?

---

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions du public close à 17 h 17. Elle remercie les personnes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la vice-présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 18.

---

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CG22 0222**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG22 0223**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 mars 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 mars 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 avril 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG22 0224**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 mars 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 mars 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 avril 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La vice-présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La vice-présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

#### 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La vice-présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

##### CG22 0225

#### **Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

##### CG22 0226

#### **Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 » - Commentaires et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 » - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

---

## 7 - Dépôt

La vice-présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

### CG22 0227

**Dépôt du Rapport annuel 2021 de la Ville de Côte-Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2021 de la Ville de Côte-Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La vice-présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CG22 0228

**Accorder un contrat à Atek pour la fourniture et les services techniques, pour le fonctionnement de compteurs de personnes dans les grands parcs pour une période de trois ans - Dépense totale de 245 011,73 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres publics 21-19104 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0525;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atek, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et les services techniques pour le fonctionnement de compteurs de personnes dans les grands parcs pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 289,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19104;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 722,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1224352005

**CG22 0229**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser les dépenses additionnelles de 1 631 005 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266) et de 620 086 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG20 0266), pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres, majorant ainsi le montant total des contrats de 4 156 415 \$ à 6 407 506 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0524;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 631 005 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 125 637 \$ à 4 756 642 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 539 205 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres dans le cadre du contrat à GFL Environmental inc. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 030 778 \$ à 1 650 864 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 881 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat avec la firme GFL Environmental inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1225308001

**CG22 0230**

**Conclure une entente-cadre avec Mécanicaction inc. pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la ville de Montréal, pour une période de 24 mois, du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 572 170,16 \$, taxes et contingences incluses, pour les lots 1 et 2 - Appel d'offres public 21-18947 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0521;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour la fourniture d'un service de travaux en plomberie sur demande, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18947;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Mécanicaction inc.	LOT 1	523 906,58 \$
Mécanicaction inc.	LOT 2	905 339,02 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 142 924,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Mécanicaction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1227157001

---

#### **CG22 0231**

**Accorder un contrat de gré à gré à Postmedia Network (Montreal Gazette), pour une période de 12 mois, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 330 000 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0532;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier une dépense de 39 707,71 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à mars 2022;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc. (Montreal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 290 292,29 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, du mois d'avril à décembre 2022;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227428001

---

#### **CG22 0232**

**Exercer la seconde option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 026 006,37 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage visant divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 556 709,82 \$ à 9 582 716,19 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0533;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 026 006,37 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage visant divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 556 709,82 \$ à 9 582 716,19 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1229376001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0233**

**Conclure une entente-cadre avec Lumen division de Sonepar Canada inc. pour la fourniture de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques, pour une période de deux ans, avec une option de prolongation de deux années supplémentaires - Montant estimé de l'entente : 774 701,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19100 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0528;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Lumen division de Sonepar Canada inc., pour la fourniture sur demande, de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour véhicules électriques, pour une période de deux ans, avec une option de prolongation de deux années supplémentaires, pour une somme maximale de 774 701,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19100;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Lumen division Sonepar Canada inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses au budget du Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI), et ce, au rythme des besoins à combler, selon les projections 2022-2026 pour la livraison des véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1211029004

---

#### **CG22 0234**

**Résilier le contrat avec 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) pour le 30 avril 2022 (CG21 0371 et CE 21 2041) / Conclure une entente-cadre avec Béton Brunet ltée pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 757 804,16 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 22-19160 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0523;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat en cours accordé à 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) (CG21 0371 et CE 21 2041), pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière pour le 30 avril 2022 avant l'atteinte de la durée initiale prévue de 24 mois;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Béton Brunet ltée., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 1 528 525,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19160;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 278,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Brunet Ltée.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1224983001

---

#### **CG22 0235**

**Autoriser une dépense additionnelle de 67 427,12 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements réseautique dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12 0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 849 786,69 \$ à 48 917 213,81 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0535;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 67 427,12 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements réseautiques dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12 0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 849 786,69 \$ à 48 917 213,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1219351002

---

#### **CG22 0236**

**Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour l'installation d'un transformateur au chalet du Mont-Royal, dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagements extérieurs, pour une somme maximale de 265 998,30 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0526;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec, pour l'installation d'un transformateur au Chalet du Mont-Royal, dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagements extérieurs, pour une somme maximale de 265 998,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1221670002

---

**CG22 0237**

**Conclure une entente-cadre avec Les Bicycles Quilicot inc. pour l'acquisition de vélos « Marin Bobcat Trail 5 » pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 424 947,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19103 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0527;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle Les Bicycles Quilicot inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des vélos « Marin Bobcat Trail 5 » pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 404 712 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19103;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 235,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le PDI du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1225382005

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0238**

**Autoriser une dépense maximale de 24 464 388,43 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après CAG) pour une durée de quatre ans, soit rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 20 octobre 2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0531;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 24 464 388,43 \$, taxes incluses, dans le cadre du regroupement d'achats de services cellulaires du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour une durée de quatre ans, soit rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 20 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur - Infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents liés à cette entente;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administratives, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1229351002

**CG22 0239**

**Accorder deux contrats à Excavations Vidolo Itée et Groupe Villeneuve inc., pour le service de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période de 32 mois - Dépense totale de 334 127,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19179 (1 seul soum. pour chacun des lots 1 et 2)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0536;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour le service de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres de l'agglomération de Montréal, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19179;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Excavations Vidolo Itée	<b>Lot 1</b> - Service de nettoyage, par tracteur-chargeur, à quatre écocentres (La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges, Saint-Michel et Acadie)	148 319,32 \$
Groupe Villeneuve inc.	<b>Lot 2</b> - Service de nettoyage avec balai-mécanique et camion-citerne, à trois écocentres (Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent)	185 808,17 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1228502001

---

**CG22 0240**

**Accorder un contrat à Entretien Avangardiste inc. (9119-5867 Québec inc.) pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 480 732,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19068 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0530;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 437 029,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19068;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 702,97 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1227157003

---

**CG22 0241**

**Accorder un contrat à Insituform technologies Itée pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur Lake, entre les rues Manuel et Westpark - Dépense totale de 574 139,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP22002-188100-C (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0544;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform technologies Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur Lake entre les rues Manuel et Westpark, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 449,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22002-188100-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 95 689,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1229459007

---

**CG22 0242**

**Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des soufflantes d'air de lavage des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 360 246,24 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10363 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0548;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement des soufflantes d'air de lavage des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 133 538,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10363;
- 2- d'autoriser une dépense de 170 030,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 56 676,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1224745001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0243**

**Autoriser une dépense additionnelle de 2 272 550 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget des contingences de 2 172 550 \$, taxes incluses, et le budget d'incidences de 100 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot 6A) dans le cadre du contrat 441610 accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total de l'enveloppe budgétaire de 26 163 542,77 \$ à 28 436 092,77 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0551;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 172 550 \$, taxes incluses, pour assurer la fin des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot #6A dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 23 848 374,65 \$ à 26 020 924,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1227231015

---

#### **CG22 0244**

**Accorder un contrat à KF construction inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 600 mm sous l'avenue Chanteclerc et sous le terrain de l'aéroport de Montréal (ADM), entre le boulevard des Sources et le terrain de l'ADM et des travaux de réhabilitation de conduites et des travaux de voirie sous l'avenue Chanteclerc - Dépense totale de 10 336 561,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10386 (7 soum.) / Autoriser une dépense de 474 168,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de la Cité de Dorval intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 644 277,03 \$, taxes et incidences incluses, pour les travaux de la Ville de Pointe-Claire intégrés au contrat qui sont remboursables, respectivement, par la Cité de Dorval et la Ville de Pointe-Claire en vertu d'une entente tripartite conclue avec la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0545;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à K.F. Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm sous l'avenue Chanteclerc et sous le terrain de l'aéroport de Montréal (ADM) entre le boulevard des Sources et le terrain de l'ADM et pour des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable de 150 mm ainsi que des travaux de voirie sous l'avenue Chanteclerc entre le boulevard des Sources et l'avenue Deslauriers, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 838 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10348;

- 2- d'autoriser un montant de 954 399,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 544 162,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépense de 474 168,03 \$, taxes incluses (contrat entente : 439 044,47 \$ + contingences : 21 952,22 \$ + incidences : 13 171,34 \$), pour les travaux de la Cité de Dorval intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par la Cité de Dorval en vertu de l'entente;
- 5- d'autoriser une dépense de 644 277,03 \$, taxes incluses (contrat entente : 628 562,96 \$ + contingences : 11 606,32 \$ + incidences : 15 714,08 \$), pour les travaux de la Ville de Pointe-Claire intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par la Ville de Pointe-Claire en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1226274001

---

#### **CG22 0245**

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de deux conduites d'eau de 450 mm dans l'axe du pont de la Concorde - Dépense totale de 11 075 696,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10385 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0549;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de deux conduites d'eau de 450 mm dans l'axe du pont de la Concorde, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 153 467,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10385;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 373 020,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 549 208,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227631001

---

**CG22 0246**

**Autoriser une dépense additionnelle de 758 835 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'Île Notre Dame, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0281), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 407 471,18 \$ à 6 166 306,18\$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0547;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 758 835 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0281), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 407 471,18 \$ à 6 166 306,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1229459004

---

**CG22 0247**

**Autoriser une dépense additionnelle de 73 741 \$, taxes incluses, pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG19 0515), majorant ainsi le montant total du contrat de 365 270,05 \$ à 439 011,05 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0555;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 73 741 \$, taxes incluses, pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG19 0515), majorant ainsi le montant total du contrat de 365 270,05 \$ à 439 011,05 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1229459008

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CG22 0248

**Conclure une entente-cadre de services professionnels, pour une durée de 60 mois, avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal (Montant estimé de l'entente : 9 887 321,12 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-19094 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0554;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la somme maximale inscrite à son égard, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19094;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
#1	SNC-Lavalin inc.	9 887 321,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de SNC-Lavalin inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1227231036

#### CG22 0249

**Autoriser une dépense additionnelle de 473 923,81 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat d'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C du site de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à TechnoRem inc. (CE20 0307), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 473 617,60 \$ à 1 947 541,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0559;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 412 107,67 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat d'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C du site de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à TechnoRem inc. (CE20 0307), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 473 617,60 \$ à 1 947 541,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 61 816,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1225895001

---

### CG22 0250

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour une somme maximale de 864 751,11 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec GLT+ inc, (lot 1, pour une somme maximale de 453 438,40 \$, taxes incluses,) et avec Consultants Legico-CHP inc., (lot 2, pour une somme maximale de 411 312,71 \$, taxes incluses), pour l'estimation de coûts de divers projets de construction et d'aménagement - Appel d'offres public 22-19151 (6 soum.) / Autoriser la directrice de la direction du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à prolonger chacun des contrats pour un maximum de 1 prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0557;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'estimation de coûts de divers projets de construction et d'aménagement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19151;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
GLT+ inc.	Lot 1	453 438,40 \$
Consultants Legico-CHP inc.	Lot 2	411 312,71 \$

- 2- d'autoriser la directrice de la direction du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à prolonger chacun des contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1229527001

---

### CG22 0251

**Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1296662 pour une période de 12 mois pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG18 0503) sans dépense supplémentaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0561;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1296662, pour une période de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG18 0503), sans dépense supplémentaire;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Cima+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1225965001

---

## **CG22 0252**

**Autoriser un amendement à la lettre d'engagement (CG17 0273) liée à l'entente de contribution entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique de 315 kV, majorant le montant de l'engagement de 7 263 787 \$ à 7 779 188,95 \$, taxes incluses / Autoriser un paiement final de 24 080,36 \$, taxes incluses, relatif à la réalisation des travaux de la ligne de relève, dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Attendu que dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3;

Attendu qu'une Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0565;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le paiement de 24 080,36 \$, taxes incluses, à Hydro-Québec correspondant à l'écart entre le coût estimé, facturé et payé des travaux pour l'option (ligne de relève) soit 1 394 745,63 \$ et le coût réel des travaux soit 1 418 825,99 \$;
- 2- d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À cet égard, nous confirmons la majoration au coût réel des travaux la somme réservée à cette fin de 7 263 787 \$ à 7 779 188,95 \$, taxes incluses. Cette somme sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 13.1 de l'Entente de contribution.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1229459009

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0253**

**Approuver l'avenant 2020-15 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal mettant fin au programme au 30 juin 2022 et modifiant son cadre d'intervention / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0563;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-15 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1229502001

---

**CG22 0254**

**Autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 30 000 000 \$ destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 30 000 000 \$ / Déléguer à la directrice ou au directeur du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions aux projets des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0564;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 30 000 000 \$ destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant au transfert attendu de 30 000 000 \$ en contribution destiné aux projets AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice ou au directeur du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions aux projets des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1220196002

---

**CG22 0255**

**Approuver la deuxième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Le 1434 Ste-Catherine inc., pour une période additionnelle de cinq ans et 17 jours, soit du 15 mars 2022 au 31 mars 2027, un espace à bureaux de 13 815 pieds carrés (1 283,46 mètres carrés) situé au 1432, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 4 040 255,64 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0566;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Le 1434 Ste-Catherine inc., pour une période additionnelle de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 mars 2022, un espace locatif d'une superficie de 13 815 pieds carrés situé au 1432, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal à des fins de PDQ 20 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 4 040 255,64 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1224565003

---

**CG22 0256**

**Approuver l'addenda 1 à la Convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Coopérative de solidarité Carbone (CG21 0080), sans aucun changement au montant de la contribution financière, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0572;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Coopérative de solidarité Carbone (CG21 0080), sans aucun changement au montant de la contribution financière, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues;
- 2- de changer la répartition budgétaire autorisée par la résolution CG21 0080, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1218454002

---

**CG22 0257**

**Approuver l'avenant 2 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0573;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'avenant 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1227896001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0258**

**Accorder un soutien financier de 82 282 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0576;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 82 282 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1224217001

---

**CG22 0259**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à CENTECH pour le prédémarrage d'un hub de calibre mondial / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0570;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 100 000 \$ au CENTECH pour le prédémarrage d'un hub de calibre mondial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1227952001

---

**CG22 0260**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0568;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$, pour l'année 2022, à deux organismes, soit 75 000 \$ à Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrants (CEJFI) pour le projet « DIGIGIRLZ : les jeunes femmes du numérique codent » et 60 000 \$ à Cybercap pour le projet « TransiTion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique », projets relatifs au volet « Insertion sociale des jeunes issus de la diversité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutien financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1228798002

---

**CG22 0261**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 949 723 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour de projets d'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0579;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 949 723 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>Organisme</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Soutien recommandé</b>
<b>Projets autochtones du Québec</b>	<b>Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi</b>	<b>62 930 \$</b>
<b>Maison du Père</b>	<b>Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi</b>	<b>195 000 \$</b>
<b>Association d'entraide Le Chaînon</b>	<b>Accueil de nuit</b>	<b>70 615 \$</b>
<b>Mission Bon Accueil</b>	<b>Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi</b>	<b>195 000 \$</b>
<b>Mission Old Brewery</b>	<b>Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi</b>	<b>195 000 \$</b>
<b>Mission Old Brewery</b>	<b>Halte Chaleur</b>	<b>77 830 \$</b>
<b>La rue des Femmes de Montréal</b>	<b>Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi</b>	<b>153 348 \$</b>

- 2- d'approuver les sept projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1229461004

---

**CG22 0262**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0580;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
<b>Clinique Droits devants</b>	<b>Inclusion et déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance</b>	<b>78 000 \$</b>
<b>Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.</b>	<b>Contribution à la réalisation du Plan d'action montréalais en itinérance</b>	<b>65 000 \$</b>
<b>Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal</b>	<b>Un mouvement mobilisé</b>	<b>65 000 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1229461003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG22 0263**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 656 145 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0581;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 656 145 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
La Maison Benoît Labre	Accueil référence et accompagnement	65 000 \$
La Porte Ouverte Montréal	Soutien au centre La Porte Ouverte	91 000 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	88 390 \$
Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) St-Barnabé inc.	Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale	76 563 \$
Le PAS de la rue	Centre de jour : briser l'isolement des 55 ans et plus de la rue	54 600 \$
Projets autochtones du Québec	Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services	54 600 \$
Mission Old Brewery	Santé urbaine	65 000 \$
Pavillon Patricia Mackenzie	Stay-in, Accueil de jour	59 800 \$
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	101 192 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1229461002

#### CG22 0264

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 614 596 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0582;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 614 596 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
L'Anonyme U.I.M.	Intervention mobile de proximité la nuit	52 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	L'Accès-soir	52 000 \$
Mission Old Brewery	Navette Mission Old Brewery	82 706 \$

<b>Plein Milieu</b>	<b>Médiation sociale – Plateau Mont-Royal</b>	<b>100 474 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	<b>Premier arrêt – Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins criminelles</b>	<b>94 531 \$</b>
<b>Société de Développement Social</b>	<b>Pôle de services en itinérance</b>	<b>68 640 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	<b>Proximité</b>	<b>78 745 \$</b>
<b>Missions Exeko</b>	<b>Projets de travailleuses de soutien autochtone</b>	<b>85 500 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1229461001

---

### **CG22 0265**

**Accorder un soutien financier de 134 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 15<sup>e</sup> édition du Festival Eurêka! en juin 2022 / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0584;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 134 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) estimé à 150 000 \$ à L'Île du Savoir pour la réalisation de la 15<sup>e</sup> édition du Festival Eurêka! qui se tiendra du 10 au 12 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1229433001

---

### **CG22 0266**

**Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour des services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public et environnement pour la conception, préparation des plans et devis et assistance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest pour une somme maximale de 8 366 040,90 \$, taxes incluses, incluant une option pour une partie de la conception qui pourrait être exercée ultérieurement / Autoriser une dépense totale de 7 457 522,82 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18359 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0658;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, en aménagement du domaine public et en environnement pour la conception, préparation des plans et devis et l'assistance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, soit pour une somme maximale de 6 334 835,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18359;
- 2- d'autoriser une dépense de 950 225,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- procéder à l'évaluation de rendement de Les Services EXP inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1217231040

---

#### **CG22 0267**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2022 et en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0665;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2022 et en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1228383002

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0268****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec les sept firmes suivantes : Groupe ABS inc. (contrat 1 : 4 446 514,41 \$), FNX-Innov inc. (contrat 2 : 4 357 408,78 \$), Solmatech inc. (contrat 3 : 4 428 405,84 \$), Les Services EXP inc. (contrat 4: 4 394 229,53 \$), GHD Consultants Itée (contrat 5 : 3 073 051 80 \$), Englobe Corp. (contrat 6 : 3 185 784,79 \$) et SNC-Lavalin inc. (contrat 7 : 3 183 772,73 \$), tous, taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 21-19002 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0653;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19002 jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 28 avril 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois;

<b>Contrat</b>	<b>Firmes</b>	<b>Montant</b> (taxes incluses)
Contrat 1	Groupe ABS inc.	4 446 514,41 \$
Contrat 2	FNX-Innov inc.	4 357 408,78 \$
Contrat 3	Solmatech inc.	4 428 405,84 \$
Contrat 4	Les Services EXP inc.	4 394 229,53 \$
Contrat 5	GHD Consultants Itée	3 073 051,80 \$
Contrat 6	Englobe Corp.	3 185 784,79 \$
Contrat 7	SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 183 772,73 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe ABS inc., FNX-Innov inc, Solmatech inc., Les Services EXP inc, GHD Consultants Itée, Englobe Corp. et SNC-Lavalin inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1227231020

**CG22 0269****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station service Somerled inc. un immeuble d'une superficie de 660 mètres carrés, situé au 6360, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour le prix de 1 750 000 \$ plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0662;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station service Somerled inc. un immeuble situé au 6360, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 3 322 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 660 mètres carrés, pour un prix de 1 750 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1229220002

---

## CG22 0270

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure des ententes-cadres avec Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc. (lot 1) et Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c. (lot 2) pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans - Montant estimé des ententes : 7 831 430,16 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19074 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0654;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture de paysage et en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19074;

Firmes	Articles	Montants (taxes incluses)
Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc.	Lot 1	3 739 101,98 \$
Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c.	Lot 2	3 380 379,98 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 711 948,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 373 910,20 \$ pour le lot 1 et 338 038 \$ pour le lot 2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc. et Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1229283001

---

**CG22 0271****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 4 229 441,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10381 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0640;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 383 553,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10381;
- 3- d'autoriser une dépense de 507 532,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 338 355,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1216263006

---

**CG22 0272****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement, valides jusqu'au 19 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les trois firmes suivantes : FNX-INNOV inc., CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP. inc. - Montant estimé des ententes : 13 825 421,21 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 22-19095 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0655;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19095 jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 19 décembre 2026, selon la première des deux éventualités, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune;

<b>Contrat</b>	<b>Firmes</b>	<b>Montant</b> (taxes incluses)
Contrat 1	FNX-INNOV. inc.	6 960 500,27 \$
Contrat 2	CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil inc.	3 874 944,94 \$
Contrat 3	Les Services EXP inc.	2 921 192,82 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc, CIMA+ S.E.N.C./BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à procéder, à deux reprises, à la prolongation des contrats pour une période de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si les enveloppes budgétaires des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1227231025

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.48 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG22 0273**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Englobe Corp. pour les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 17 252 330,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15635 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0638;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Englobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, soit pour une somme maximale de 13 913 169,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15635;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 782 634 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 556 526,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Englobe Corp.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1215895001

---

**CG22 0274****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongations de 12 mois chacune, avec FNX INNOV inc. pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures routières - Montant estimé de l'entente : 2 183 523,25 \$, taxes incluses (lot 1) - Appel d'offres public 22-19136 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0657;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle FNX INNOV inc., seule firme soumissionnaire (lot 1), cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée pour les services centraux et les arrondissements, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 183 523,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19136;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1227231009

---

**CG22 0275**

**Décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de lisières de terrains, situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0667;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 902 007, 2 698 302, 4 977 431 et 4 977 432, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 339 940 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1227723001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG22 0276**

**Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (Ouvrage Turcot)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0587;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (Ouvrage Turcot);
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
  - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
  - s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
  - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229488001

---

**CG22 0277**

**Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'un ouvrage de rétention visant la diminution des surverses lors des pluies abondantes (Ouvrage Saint-Thomas)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0589;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'un ouvrage de rétention visant la diminution des surverses lors des pluies abondantes (Ouvrage Saint-Thomas);
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
  - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
  - s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
  - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1229488003

---

**CG22 0278**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 338 736 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 338 736 000 \$, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1229459002

---

**CG22 0279**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement dans le parc de l'écoterritoire de la falaise**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement dans le parc de l'écoterritoire de la falaise », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1227900001

---

**CG22 0280**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1224334004

---

**CG22 0281**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » (Programme Accélérer l'investissement durable - Économie sociale), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1228383006

---

**CG22 0282**

**Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1227896002

---

**CG22 0283**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables (RCG 21-025)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables (RCG 21-025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1228383005

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0284**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0200;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0200;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0388;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1214223001

*Règlement RCG 22-011*

---

**CG22 0285**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0201;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0201;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0380;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2022) (RCG 22-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1226744004

*Règlement RCG 22-003-1*

---

**CG22 0286****Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0202;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0202;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0202;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0202;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0383;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter les modifications suivantes :

- de modifier l'article 11 du Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029), afin de remplacer le paragraphe 2° de l'article 23.1 inséré dans le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) par le suivant :

« 2° d'utiliser ou d'être en possession d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète ou de tout dispositif de piégeage ou de trappage; »;

- de modifier le paragraphe 3° de l'article 7 du Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016), afin de remplacer le paragraphe 2° de l'article 12 du Règlement modifiant le règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) par le suivant :

« 2° d'utiliser ou d'être en possession d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète ou de tout dispositif de piégeage ou de trappage; ».

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare l'amendement au point 42.03 adopté.

La vice-présidente d'assemblée déclare le point 42.03, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.03 1224352004

*Règlement RCG 09-029-1*

*Règlement RCG 10-016-2*

---

## **CG22 0287**

### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0203;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0203;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0391;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1222837002

*Règlement RCG 22-012*

---

**CG22 0288**

**Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0204;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0204;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022, par sa résolution CE22 0452;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1224334001

*Règlement RCG 22-013*

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0289**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0205;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0205;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022, par sa résolution CE22 0453;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1229174003

*Règlement RCG 20-013-2*

---

**CG22 0290**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0206;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 par sa résolution CG22 0206;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022, par sa résolution CE22 0457;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1222837001

*Règlement RCG 22-014*

---

**CG22 0291**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 mai 2022**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 avril 2022 par sa résolution CG22 0221;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 avril 2022 par sa résolution CG22 0221;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022, par sa résolution CE22 0613;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1222675025

*Règlement RCG 21-033-4*

---

**CG22 0292**

**Nomination de Mme Sandrine Jannas à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour un mandat de trois ans à compter du 28 avril 2022 / Reconduire les mandats de Mme Sylvie Crispo et M. M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM pour une période de deux ans, ainsi que le mandat de M. Christian Champagne pour une période de trois ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0595;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Sandrine Jannas à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 28 avril 2022, en remplacement de M. Hubert Makwanda;
- 2- de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM, pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

NOM	PÉRIODE
Mme Sylvie Crispo	Deux ans
M. M'Baye Diagne	Deux ans
M. Christian Champagne	Trois ans

3- de remercier M. Hubert Makwanda pour sa contribution à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

51.01 1226705001

---

#### **CG22 0293**

**Proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination par intérim de madame Sophie Roy à titre de directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal en attendant la fin du processus de comblement du poste**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0617;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination par intérim de Mme Sophie Roy à titre de directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal en attendant la fin du processus de comblement du poste.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1226231001

---

#### **CG22 0294**

**Approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant au poste de directeur général du Bureau du taxi de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0687;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant au poste de directeur général du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1228514002

---

---

À 17 h 47, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare l'assemblée levée et remercie les différentes équipes pour leur aide dont celles du Soutien technique et du Service du greffe, ainsi que les membres de l'assemblée pour leur précieuse collaboration. Elle souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le 19 mai 2022.

---

---

Julie Brisebois  
VICE-PRÉSIDENTE

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE